

Arrêté modificatif du Bac Pro AF : 20 juillet 2011

20 JUL. 2011

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté modifiant certaines annexes des
arrêtés portant création de plusieurs spécialités du
baccalauréat professionnel.

Direction générale de l'enseignement scolaire

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique

NORMENE 112015U A

Sous-direction des lycées et de la formation
professionnelle tout au long de la vie

Bureau des diplômes professionnels

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D 337-51 à D 337-94 ;

VU l'arrêté du 13 avril 2010 fixant les modalités d'évaluation des mathématiques et sciences physiques et chimiques au baccalauréat professionnel et modifiant les modalités d'évaluation d'une épreuve de certaines spécialités de baccalauréat professionnel ;

VU l'arrêté du 28 février 2011 modifiant certaines annexes des arrêtés portant création de plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 9 juin 2011 ;

ARRETE

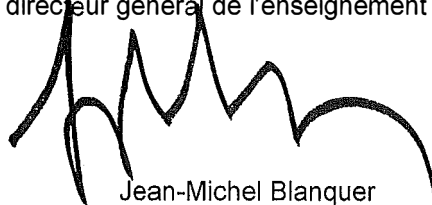
ARTICLE 1er – Les épreuves des spécialités de baccalauréat professionnel inscrites dans l'annexe 1 du présent arrêté sont fixées conformément aux règlements d'examen figurant en annexe 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 - Les dispositions du présent arrêté prennent effet à la session 2012.

ARTICLE 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 JUL. 2011

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Michel Blanquer

8/9/2011
Nota : Le présent arrêté et son annexe 1 seront publiés au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative du
sur le site <http://www.education.gouv.fr>.
Ils seront disponibles au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et
départementaux de documentation pédagogique.
L'intégralité du texte et de ses annexes sera diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc>

Annexe 1

Spécialités de baccalauréat professionnel

Aéronautique

- option mécanicien, systèmes-avionique

- option mécanicien, systèmes-cellule

Aménagement et finition du bâtiment

Artisanat et métiers d'art : option art de la pierre

Artisanat et métiers d'art : option communication graphique

Artisanat et métiers d'art : option ébéniste

Artisanat et métiers d'art : option tapissier d'ameublement

Comptabilité

Exploitation des transports

Hygiène et environnement

Industries de procédés

Interventions sur le patrimoine bâti

Logistique

Maintenance des équipements industriels

Maintenance des matériels

- option A : agricoles

- option B : de travaux publics et de manutention

- option C : de parcs et jardins

Maintenance des systèmes mécaniques automatisés – option C : systèmes ferroviaires

Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse

Ouvrages du bâtiment : métallerie

Pilotage de systèmes de production automatisée

Restauration

Secrétariat

Services accueil assistance conseil

Technicien constructeur bois

Technicien d'études du bâtiment

- option A études et économie

- option B assistant en architecture

Technicien de fabrication bois et matériaux associés

Technicien de maintenance des équipements énergétiques et climatiques

Technicien de scierie

Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre

Technicien en installation des systèmes énergétiques et climatiques

Technicien géomètre topographe

Technicien menuisier agenceur

Travaux publics